



# ROSIÈRES EN SANTERRE

L'Ablette d'Or de Rosières

4, Rue du 11 Novembre - 80170 ROSIÈRES EN SANTERRE

Email : cyrildefevre231@gmail.com (mailto:cyrildefevre231@gmail.com)

http://www.aappma-ablette-somme.com (http://www.aappma-ablette-somme.com)

Fiche AAPPMA



L'ensemble des parcours sont 100% réciprocaire. Cependant, certains parcours nécessitent l'achat d'option supplémentaire, merci de vous référer au tableau des options.

## Parcours

Etangs : 2.5 hectares

- Lieu dit coucou

- Le saule des Maux

## Membres du bureau

### Président

LEFEVRE Cyrille

### Vice-Président

MASSON Bruno

### Trésorier

LEFEVRE Frédéric

### Secrétaire

LEFEVRE Frédéric

## Types de pêche pratiqués

 Pêche aux blancs

 Pêche aux carnassiers

 Pêche à la carpe de jour

## Services

 Aire de pique-nique

## Présentation

L'association "L'Ablette d'Or de Rosières" dispose des droits pêche sur la moyenne vallée de la Somme.

Lieux superbes pour un dépaysement total sur les secteurs de Chipilly, Méricourt sur Somme, Etinehem.

Les types de pêche possibles sont la pêche aux blancs, la pêche aux carnassiers et la pêche à la carpe.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter le site internet de l'association.

**Des règlements et des options sont appliqués sur certains parcours, merci de vous rapprocher de l'AAPPMA.**

## Tarifs

Cartes	Carte Interfédérale	Carte Majeure	Carte Mineure	Carte Femme	Carte -12ans	Carte Journalière	Carte Hebdomadaire
Tarifs *	112.00€	90.00€	33.00€	41.00€	7.00€	18.00€	36.00€
<b>OPTIONS</b>							
Timbre urne	-	40.00€	gratuit	gratuit	gratuit	-	gratuit

\* Permet de pêcher sur les parcours de l'association de pêche (hors parcours et plans d'eau spécifiques nécessitant l'achat d'option supplémentaire).

## Dépositaires

**Bricomarché - Mr Guillaume Sorel** - 20, rue de Vauvillers - 80170 Rosières-en-Santerre - 03-22-88-44-71

**Café "L'Oasis"** - rue du Pont - 80800 CHIPILLY - 03-22-76-61-20

**Café du commerce** - 3, rue du Temple - 80320 CHAULNES - 03-22-85-41-99

**Camping Les puits Tourants - Lebon-Balavoine** - du marais - 80800 SAILLY-le -Sec - 03-22-76-65-56



# ROSIÈRES EN SANTERRE

L'Ablette d'Or de Rosières

4, Rue du 11 Novembre - 80170 ROSIERES EN SANTERRE

Email : cyrillegevre231@gmail.com (mailto:cyrillegevre231@gmail.com)

http://www.aappma-ablette-somme.com (http://www.aappma-ablette-somme.com)

Fiche Parcours

## Lieu dit coucou



Ce parcours est réciprocaire.

**Type de parcours :** étang

**Catégorie :** 2ème catégorie

**Surface :** 0.95 Ha

**Type(s) de pêche :**

-  Pêche aux blancs
-  Pêche aux carnassiers
-  Pêche à la carpe de jour

**Services :**

-  Aire de pique-nique



-  Berge gauche
-  Berge droite
-  Berge gauche et berge droite
-  Étang

### Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

**PECHE AUX BLANCS :** Ouverture toute l'année sauf période de rempoissonnement.

4 cannes autorisées avec ou sans moulinet.

Pêche à l'anglaise autorisée; dont 2 cannes autorisées aux carnassiers.

**PECHE A LA CARPE :** Pêche NO KILL, après la capture, la carpe devra être remise à l'eau immédiatement.

### Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

**01 janvier -> 31 décembre**

#### • Poissons présents :

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

#### • Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif , Pêche en batterie



# ROSIÈRES EN SANTERRE

L'Ablette d'Or de Rosières

4, Rue du 11 Novembre - 80170 ROSIERES EN SANTERRE

Email : cyrillegevre231@gmail.com (mailto:cyrillegevre231@gmail.com)

http://www.aappma-ablette-somme.com (http://www.aappma-ablette-somme.com)

Fiche Parcours

## Le saule des Maux



Ce parcours est réciprocaire.

**Type de parcours :** étang

**Catégorie :** 2ème catégorie

**Surface :** 0.73 Ha

**Type(s) de pêche :**

- Pêche aux blancs
- Pêche aux carnassiers
- Pêche à la carpe de jour

**Services :**

- Aire de pique-nique



- Berge gauche
- Berge droite
- Berge gauche et berge droite
- Étang

### Condition de pêche

Ce règlement complète le règlement de l'AAPPMA et l'arrêté préfectoral annuel PÊCHE.

**PECHE AUX BLANCS :** Ouverture toute l'année sauf période de rempoissonnement.

2 cannes autorisées avec ou sans moulinet.

Pêche à l'anglaise autorisée;

PECHE en batterie interdite

Pêche de la CARPE : Pêche NO KILL, après la capture, la carpe devra être remise à l'eau immédiatement.

### Fonctionnement du parcours (soumis aux périodes d'ouvertures spécifiques)

**01 janvier -> 31 décembre**

#### • Poissons présents :

Anguille , Brochet , Carpe , Poissons blancs , Sandre

#### • Techniques de pêche :

Pêche à la carpe de jour , Pêche au coup et à l'anglaise , Pêche au vif , Pêche en batterie